

Cote du document: EB 2015/116/R.22
Point de l'ordre du jour: 10 a)
Date: 11 décembre 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent trente-huitième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant
Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Allegra Saitto
Chargée de l'information comptable et financière
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session
Rome, 16-17 décembre 2015

Pour: Examen

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent trente-huitième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions examinées par le Comité à sa cent trente-huitième réunion, tenue le 19 novembre 2015.
Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour a été adopté avec l'adjonction, sous la rubrique "Questions diverses", d'un point relatif aux effets de l'appréciation du dollar des États-Unis sur les comptes de 2015.
Procès-verbal de la cent trente-septième réunion du Comité d'audit
3. Le procès-verbal a été approuvé avec quelques révisions convenues au cours de la réunion.
Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2016, et programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2016 et plan indicatif pour 2017-2018 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
4. Le compte rendu des discussions du Comité sur ce point est présenté dans un rapport distinct publié sous la cote EB 2015/116/R.3.
Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2016
5. Le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté le plan de travail d'AUO proposé pour 2016, en précisant que les audits qu'il est prévu de conduire en 2016 avaient été choisis sur la base d'une estimation des priorités et des risques institutionnels. La présence sur le terrain et la décentralisation ont été considérées comme un domaine prioritaire.
6. En 2015, la méthode d'audit à distance introduite pour les bureaux de pays du FIDA a permis d'élargir la couverture de l'audit, et cette modalité sera appliquée également en 2016.
7. Le Comité a été informé que des efforts seraient déployés en matière d'enquêtes afin de faire face au volume de dossiers à traiter résultant du grand nombre de reports de plaintes adressées à AUO en 2015.
8. Par ailleurs, le Directeur d'AUO a précisé que l'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à AUO en 2016 était légèrement supérieure à celle de 2015.
9. Les membres du Comité ont approuvé le plan de travail et ont demandé quels étaient les domaines qu'AUO considérait comme étant à haut risque et quelles sont les dernières tendances en matière de corruption.
10. Le Directeur d'AUO a déclaré que les domaines à haut risque sont le processus de décentralisation et les exigences fiduciaires des fonds supplémentaires, qui se révèlent être une charge supplémentaire pour le Fonds. Afin d'affronter ces questions, AUO envisage d'élargir la couverture d'audit des bureaux de pays et de conduire un audit des dons, vu que c'est sous cette forme qu'a été utilisée la majorité des fonds supplémentaires. Le Comité a été informé de l'absence de tendance marquée en matière de corruption, si ce n'est que le nombre total de cas portés à la connaissance d'AUO a augmenté en 2015. Afin d'y faire face, AUO a pris un certain nombre de mesures qui varient en fonction des circonstances, dont le renvoi devant les autorités nationales.
11. Le plan de travail d'AUO a été considéré comme ayant été examiné et sera soumis pour confirmation au Conseil d'administration à sa cent seizième session, en décembre 2015.

Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA

12. Après avoir situé l'Exposé de la politique de placement dans son contexte, la direction en a rappelé la raison d'être. La révision conduite en 2015 avait pour objet non seulement de garantir l'utilisation d'une gamme complète d'instruments en fonction des principaux scénarios économiques et financiers, mais également d'améliorer l'efficacité des flux de trésorerie.
13. La révision a porté en priorité sur les classes d'actifs et les instruments financiers admissibles et incluait le budget des risques. Les principaux changements introduits sont les suivants:
 - a) développer les actions des marchés en une classe d'actifs admissibles, mais dans une limite prudentielle de 10% du portefeuille;
 - b) réintroduire les prêts de titres afin de créer une source stable de rentrées modestes venant accroître les rendements; et
 - c) faire en sorte que les instruments dérivés renforcent l'outil de gestion de bilan.
14. La direction a par ailleurs précisé que les niveaux actuels du budget des risques étaient suffisants pour une exposition limitée aux actions et qu'il n'était pas nécessaire de modifier le budget des risques en place. La direction a informé le Comité qu'une telle classe d'actifs serait introduite progressivement, en fonction des facteurs du marché économique et financier, et de considérations concernant la stratégie et les liquidités.
15. Le Comité a demandé des précisions sur les points suivants: les risques de change et les coûts y relatifs associés aux activités d'emprunt – à cet égard, il a été rappelé qu'aux termes du Cadre général d'emprunt les coûts liés à l'opération de couverture doivent être pris en compte lors de l'évaluation de la viabilité financière de tout emprunt; la comparaison avec d'autres institutions financières internationales (IFI); l'utilisation de produits dérivés; le risque associé aux prêts de titres compte tenu de l'incertitude juridique qui plane à propos du droit sur les titres prêtés en cas de règlement de la contrepartie; et le niveau de pouvoir, au sein des différentes IFI, s'agissant d'approuver l'amendement des politiques de placement. Certains membres du Comité ont demandé quelles étaient les cibles possibles fixées pour le rendement des placements, quelle était la modalité retenue pour l'introduction des actions et de quelle manière seraient gérés les risques de contrepartie.
16. La direction a fourni des réponses détaillées, précisant que les activités d'emprunt accroissaient les risques liés à l'exposition au risque de change. Jusqu'à présent, on est parvenu à gérer ces risques en veillant à ce que les prêts soient rétrocédés dans la même monnaie que celle des fonds empruntés. Il a été précisé que d'autres IFI utilisaient les swaps de devises comme mesure de couverture. La direction a fait observer que le FIDA n'avait pas défini de taux de rendement cible, mais avait associé les différents mandats à des valeurs de référence externes. Il a été noté que le risque de contrepartie serait géré moyennant une demande de garantie et une sélection minutieuse des contreparties sur la base de la note de crédit et d'une analyse approfondie. La direction a également précisé que l'introduction de produits dérivés était sujette à la négociation d'un cadre juridique, exercice qui pourrait demander du temps.
17. L'Exposé de la politique de placement a été considéré comme ayant été examiné et sera présenté pour approbation à la cent seizième session du Conseil d'administration, en décembre 2015, en gardant à l'esprit que le portefeuille de placement en actions devrait être introduit progressivement, surtout durant la première année, et que, par conséquent, le plafond de 10% fixé pour ce type de placement devrait lui aussi être atteint progressivement.

Programme de travail du Comité d'audit pour 2016

18. Présentant le programme de travail, le président a ouvert le débat en proposant d'y apporter un certain nombre de changements. Ces propositions ont été examinées conjointement avec les suggestions formulées par d'autres membres. En particulier, alors qu'il a été précisé que l'examen ne se résumait pas nécessairement à la révision des conditions ordinaires, certains membres ont émis des doutes concernant l'inscription du point sur les conditions de prêt ordinaires à l'ordre du jour de la réunion de septembre, au motif que cet examen était prématuré et ne s'imposait pas. Le président a objecté qu'au contraire l'examen aurait déjà dû être conduit vu qu'il ne l'a pas été en 2014 et qu'il doit l'être chaque année, aux termes de la résolution n° 178/XXXVI du Conseil des gouverneurs de février 2013, celui-ci ayant adopté dans l'ensemble les Principes et critères applicables aux financements du FIDA; le président a insisté sur le fait que ce dernier avait délégué au Conseil d'administration le pouvoir et l'obligation de "fixer, chaque année, les taux d'intérêt à appliquer [...] aux prêts à des conditions [...] ordinaires. À cet effet, il réexaminera chaque année les taux d'intérêt applicables aux prêts consentis aux conditions ordinaires et les révisera au besoin." Le représentant du Bureau du Conseiller juridique a confirmé cette interprétation. En conclusion, le Comité d'audit a adopté le programme de travail, étant entendu que l'inscription du point intitulé "Révision des conditions de prêt" à l'ordre du jour de la réunion de septembre serait décidée lors de la cent trente-neuvième réunion, en mars 2016, et avec l'adjonction des points suivants:
- a) le point intitulé "Examen du Cadre d'emprunt souverain" serait inscrit à l'ordre du jour de la réunion de juillet et non pas de celle de mars; et
 - b) le point intitulé "Informations actualisées sur le Cadre d'emprunt souverain" serait inscrit à l'ordre du jour de la réunion de juillet et non pas de celle de septembre.

Rapports d'audit des projets pour l'exercice 2014

19. La direction a fait le point sur la situation des rapports d'audit de projets et sur les activités de gestion financière y afférentes réalisées par le FIDA en 2014. La proportion d'opinions d'audit sans réserves a augmenté en 2014, passant à 88%, contre 80% en 2013.
20. La proportion de rapports d'audit présentés dans les délais impartis a légèrement augmenté, passant de 58% en 2013 à 60% en 2014. Dans les cas présentant des risques significatifs en termes de contrôle, il a été demandé aux projets concernés de préparer un plan d'action assorti d'un calendrier précis.
21. La direction a informé le Comité des améliorations prévues et/ou apportées entre 2014 et 2015, à savoir:
- a) le renforcement de la participation aux instances internationales consacrées au renforcement des capacités des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) dans les pays en développement;
 - b) la mise en œuvre du don du FIDA en faveur de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) favorise le renforcement des capacités d'un certain nombre d'ISC en Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi qu'en Afrique orientale et australe; et
 - c) la mise au point et/ou la modernisation d'un certain nombre d'outils en ligne permettant de gérer les cycles de projet pour les prêts et les dons.
22. Le Comité a pris acte des avancées réalisées dans le domaine de l'audit de projet, et a pris note du rapport de situation.

Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration

23. La direction a présenté les points ci-après:
- a) Ressources disponibles pour engagement (pour examen);
 - b) Rapport sur l'état des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA (pour information); et
 - c) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2015 (pour examen).
24. La direction a confirmé que les ressources disponibles pour engagement au titre du programme de prêts et dons du FIDA sont désormais définies suivant le principe du flux de trésorerie durable.
25. Elle a fourni des informations actualisées sur l'état des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10), informant le Comité que, depuis la date d'élaboration du rapport, les autres instruments de contribution reçus par le FIDA représentent 46,6% du total des annonces de contribution.
26. La direction a présenté des informations actualisées sur la performance du portefeuille de placements, qui indique un revenu des placements négatif de 4,8 millions d'USD, avec une performance de - 0,15% depuis le début de l'année 2015. La direction a fait observer que tous les paramètres de risque restaient en deçà du niveau du budget, comme l'exige la politique de placement.
27. Le Comité a demandé des précisions concernant le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA, notamment la performance par rapport à l'indice de référence ainsi que le niveau des moins-values réalisées et latentes.
28. La direction a précisé que, durant le troisième trimestre de 2015, la performance a été inférieure à l'indice de référence en raison d'une conjoncture des marchés extrêmement difficile; à ce jour, toutes les pertes sont cependant latentes, et devraient le rester étant donné le volume important de liquidités dont dispose le FIDA pour faire face aux besoins de décaissement.
29. Il a été décidé que, dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la direction devrait décrire plus en détail la performance des différents mandats ainsi que le niveau des plus-values et moins-values réalisées et latentes.
30. L'examen des rapports s'est achevé sans autres commentaires.

Questions diverses

- a) Rapport de situation annuel sur la facilité de la Banque de développement KfW
31. La direction a présenté le premier rapport de situation annuel sur l'accord de financement conclu avec la Banque de développement KfW. L'attention a été attirée sur le fait que l'emprunt représentait une source de financement pour le programme de prêts et dons de FIDA9. La gestion des fonds de KfW a été intégrée de manière harmonieuse dans le cadre opérationnel du FIDA. Tous les ratios financiers se situent dans les limites établies par l'accord-cadre conclu avec KfW, ainsi que dans les limites établies par le Cadre d'emprunt souverain. La mise en œuvre de cette initiative a constitué une expérience positive dont des enseignements ont pu être tirés.
32. Il a été noté que le déficit en termes de projets et de ressources, qui, durant la période couverte par FIDA9, devait être appuyé par la facilité de KfW, avait diminué au cours des deux dernières années du fait de changements positifs survenus dans les hypothèses sous-tendant le modèle financier. En conséquence, un montant de 300 millions d'EUR seulement, sur la facilité de 400 millions d'EUR, serait nécessaire pour appuyer le programme de prêts et dons durant FIDA9. Les 100 millions d'EUR restants sont à disposition au titre de la facilité jusqu'en 2018, et la direction tiendrait compte de ce montant ainsi que des autres options

d'emprunt souverain à disposition durant la période couverte par FIDA10. Tout arrangement de ce type exigerait cependant la consultation et l'approbation préalables du Conseil d'administration.

33. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements concernant la possibilité de reporter sur la période couverte par FIDA10 les financements non retirés de la facilité de KfW; les modalités de rétrocession; et la méthode comptable et les coûts associés aux futurs échanges de devises croisées. Il a été rappelé que la direction s'était engagée à réévaluer la conformité avec les conditions de stabilité financière du Cadre général d'emprunt à l'occasion de chaque accord de prêt individuel et sur la base de l'évolution des paramètres concernés, et à en informer le Conseil d'administration.
34. La direction a précisé que la facilité de financement de KfW a été approuvée sur le principe de l'autonomie financière et que, pour des exigences de comptabilité, un grand livre avait été ouvert afin d'enregistrer toutes les activités y relatives. Il a par ailleurs été précisé que les ressources provenant du prêt KfW avaient été rétrocédées à des pays admis uniquement à bénéficier d'un financement à des conditions ordinaires, en euros. Dans les cas où les fonds empruntés sont libellés dans des monnaies qui ne correspondent pas à celles utilisées pour la rétrocession, il faudrait examiner les coûts de la couverture du risque. La direction a confirmé que, durant le premier trimestre de 2016, une évaluation plus exhaustive de la conformité des accords de prêt individuels déjà conclus avec les conditions de stabilité financière du Cadre général d'emprunt sera conduite.
35. Le document a été considéré comme ayant été examiné et sera soumis pour approbation au Conseil d'administration à sa cent seizième session, en décembre 2015.
 - b) Effets de l'appréciation du dollar des États-Unis sur les comptes financiers
36. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a informé le Comité d'audit des effets que l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport aux autres monnaies avait sur les états financiers du FIDA. Le Comité a été informé qu'à compter du 30 septembre 2015 le Fonds avait enregistré une perte de change latente d'environ 236 millions d'USD sur la conversion des prêts libellés en droits de tirage spéciaux, qui serait inscrite au compte de résultat. La direction a également expliqué que cette perte de conversion était un enregistrement purement comptable qui n'aurait aucune incidence sur la situation globale de la trésorerie du Fonds, ni sur son volume d'activité.